



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES-MARITIMES  
B.P N° 99  
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

VILLENEUVE-LOUBET, LE

25 MARS 2026

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE  
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN ESPINASSE

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N°

26 00 16

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Exploration Longue Durée – Interventions à Bord des Navires et Bateaux » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 (ELD-IBNB).

*VU* le code général des collectivités territoriales ;

*VU* le code de la sécurité intérieure ;

*VU* le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

*VU* le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

*VU* l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service ;

*VU* l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

*VU* les référentiels de formation, de compétences et de certification relatifs aux interventions à bord des navires et des bateaux en date du 31 juillet 2017 ;

*VU* le guide de doctrine opérationnelle du 30 octobre 2018 relatif aux interventions à bord des bateaux en eaux intérieures ;

*SUR* proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

### ARRETE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Exploration Longue Durée – Interventions à Bord des Navires et Bateaux » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2026 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

#### ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 251842 du 31 décembre 2025 est abrogé.

#### ARTICLE 3 :

Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le président et par délégation,  
le directeur départemental adjoint  
des services d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes,

  
Colonel Patrick LÉBOUCHARD